

## Conseil d'Administration SMI2D

Mercredi 11 avril 2018

**Présents :** voir pièce jointe n°1

**Excusés avec pouvoir :**

Pascal MERLAND donne pouvoir à Jean Luc ROBIN

Nicolas BEQUAERT donne pouvoir à Thomas WATRIN

Antoine BUTIN donne pouvoir en Blanc

**Excusés :** Patrick BROUD, Frédéric LE BOUGUENEC

Jean Luc ROBIN remercie les administrateurs présents et avant d'examiner l'ordre du jour, il rappelle que le SMI2D est constitué de deux branches l'une concernant la collecte des déchets dangereux et l'autre la maintenance industrielle.

Concernant la collecte des déchets dangereux, le SMI2D participe aux travaux du GT ADR.

### **1 - Travaux du Groupe de Travail ADR**

#### **A - Groupe de travail ADR**

Le groupe ADR s'est réuni le 8 janvier dernier. Il est constitué du ministère des transports (la mission TMD), des organisations professionnelles (FNSEA, FNADE, SYVED, SYPRED) et des entreprises spécialisées dans le traitement ou la collecte (SERPOL, CHIMIREC, VEOLIA, SECHE, SARP INDUSTRIES).

Lors de cette réunion, les points suivants ont été examinés :

1 – **Le renforcement des contrôles** sur les filières de transport de marchandises dangereuses :

- Transport des DASRI : contrôles des sites d'incinération puis des centres hospitaliers
- Sécurisation des parcs de stationnement au sein des entreprises de transport
- Renforcement des contrôles sur le transport des artifices de divertissement

## 2 – La création d'un groupe de travail spécifique pour les déchets issus de déchetteries :

Le sujet est traité dans le point B

## 3 – La révision du guide ADR 2019

Peu de nouveautés sont à prévoir dans le guide ADR 2019 :

- Les expéditeurs de marchandises dangereuses devront nommer un conseiller à la sécurité.
- La dérogation concernant les déchets issus des déchetteries (si elle est acceptée et intégrée à l'Arrêté TMD en amont de la parution de l'ADR 2019)

La prochaine réunion du Groupe de travail ADR est fixée le mardi 22 mai 2018

## **B - Mise en place du Groupe de travail « Déchets issus des déchetteries »**

Un groupe de travail spécifique pour les déchets issus de déchetteries constitué par les principaux acteurs du métier concernés par ce sujet (*FEDEREC, FNADE, FNSA, SYVED, SYPRED, ECO DDS, industriels...*), avait prévu de se réunir pour la fin janvier, début février 2018 avec pour objectifs :

- Adapter la réglementation à la problématique des déchets de déchetteries,
- Intégrer dans l'arrêté TMD un régime dérogatoire spécifique pour cette typologie de déchets.

La France a présenté un dossier de demande de dérogation, inspiré du modèle dérogatoire belge, devant la Commission Européenne. Le dossier présenté par la France a été bien accepté.

Le groupe de travail doit élaborer un texte de dérogation en s'inspirant des dérogations existantes dans les différentes législations nationales afin de pouvoir modifier la réglementation ADR et engager les discussions sur les points suivants :

- Etablissement d'un classement simplifié
- Mise en place des règles de conditionnement spécifique (y compris en ce qui concerne le choix et les types d'emballages)

Les discussions engendreront des débats et des questions telles que :

- Sous quelle famille devront être classés les déchets dits « non identifiés » ?
- Quid des déchets au départ des centres de regroupement ?
- Définition des responsabilités des différents intervenants

Sur ce dernier point, les collecteurs doivent être très vigilants sur la rédaction des contrats d'appels d'offres où un transfert de responsabilité entre le producteur du déchet et le collecteur est très souvent opéré, ce qui peut poser des problèmes ou des litiges en cas d'incidents et/ou accidents.

Avant la 1ère réunion du groupe de travail « Déchets issus des déchetteries », le groupe de travail ADR a prévu de se réunir pour fixer les lignes directrices. Alban HUITRIC (SUEZ RV OSIS SUD EST) sera présent et représentera la FNSA et le SMI2D

A ce jour, le Groupe de travail « Déchets issus des déchetteries » ne s'est toujours pas réuni.

## **2 - REP DDS**

Jean Luc ROBIN précise que l'éco organisme ECO DDS a obtenu un agrément d'un an au lieu de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018 (arrêté du 22 décembre 2017).

Par ailleurs, un rapport sur les REP a été remis le 14 mars dernier au Ministère de la transition écologique et solidaire, par le Président de la commission des filières de responsabilité élargie des producteurs, Jacques VERNIER. Ses propositions alimenteront la réflexion du Gouvernement dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route de l'économie circulaire.

Le rapport de près de 90 pages comporte 38 propositions, dont 11 particulièrement phares selon Jacques Vernier et notamment:

- Créer 5 nouvelles filières REP : jouets, articles de sport et de loisir, déchets du bâtiment, huiles alimentaires, huiles moteurs usagées.
- Instituer des pénalités financières sur les éco-organismes pour non atteinte des objectifs (de collecte, de recyclage,...) à l'image des sanctions pécuniaires mises en place pour les ventes d'énergie
- Permettre aux collectivités locales volontaires de transférer certaines tâches opérationnelles (tri, revente des matériaux,...) à un éco-organisme dans les filières jusqu'ici purement financières.
- Diviser par 5 le volume de la réglementation, en remplaçant certaines obligations de moyens par des obligations de résultat (sanctionnables) et en évitant le « fouillamini » de textes redondants.
- Instituer une unique commission des filières REP (au lieu de 14...) incarnant l'intérêt général pour donner son avis sur les cahiers des charges et les agréments des éco-organismes.
- Créer une autorité administrative indépendante de régulation des filières REP, ou, à défaut, confier une partie de ces tâches à l'Ademe, avec financement de ces tâches par les éco-organismes (etc...).

Le rapport sur les REP de Jacques Vernier est en ligne à l'adresse suivante : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/economie-circulaire-brune-poirson-et-delphine-geny-stephann-recoivent-rapport-jacques-vernier-sur>

Concernant la maintenance industrielle, les adhérents du SMI2D sont présents dans la démarche S3C

## **3 - Point sur la démarche S3C**

### **A - Commission « REX et évolutions techniques »**

La première Commission « REX et Evolutions techniques » s'est réunie mardi 20 mars 2018. Elle est animée par Francesco MENCI – Total.

La commission a mis en place ses règles de fonctionnement, à savoir :

- Les fiches de renseignements REX sont collectées par Bastien BROCHET.
- Suite à l'analyse des fiches de renseignements REX, la commission proposera :
  - o l'élaboration de fiches REX S3C qui seront des recommandations à caractère informative et de sensibilisation à l'attention des adhérents S3C
  - o et/ou des actions pour mettre à jour les référentiels
  - o et/ou des évolutions techniques
- Le Bureau S3C valide les propositions de la Commission REX

Une réunion par semestre est prévue ou plus souvent en fonction de l'actualité.

## **B - Commission « exigences des matériels S3C » HP et Pompage**

Claude MOREAU est l'animateur de la commission.

Les travaux de la commission ont portés sur :

1 – L'élaboration d'une **check-list de vérification annuelle** sur les exigences des matériels haute pression fabriqués après 1995 date de publication par l'INRS de l'ED 784 « Equipements à jet d'eau sous haute et très haute pression ».

2 - **L'inspecteur technique** qui réalisera cette vérification sera issu d'une entreprise adhérente à S3C et sera désigné par celle-ci

3 - L'inspecteur technique appose une **étiquette numérotée autocollante**, éditée par S3C, sur le véhicule après avoir utilisé la check-list de vérification.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, Claude MOREAU a effectué des tests en utilisant la check-list afin d'évaluer le temps nécessaire pour effectuer cette vérification. Il faut compter environ 2 heures

La prochaine réunion de la commission est fixée le 11 avril 2018.

## **C - Réunion inter CTN**

La commission Inter CTN est une commission paritaire CNAM avec des représentants de syndicats patronaux et salariés.

L'inter CTN E (Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie) et CTN C (Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication) s'est réunie lundi 9 avril 2018 afin de poursuivre les travaux pour élaborer la recommandation sur le pompage en milieu industriel.

Les représentants du S3C sont présents pour faire la promotion de la démarche S3C et intervenir en tant qu'experts métiers pour élaboration des recommandations.

## **D - Equivalence SIR/S3C**

Jean Luc ROBIN propose que le SMI2D développe un argumentaire à destination des entreprises utilisatrices en s'appuyant sur les informations suivantes :

- Les salariés des entreprises intervenantes sont formés et qualifiés
- Les compétences des salariés sont contrôlées par le système S3C
- Les matériels utilisés par les salariés ont été vérifiés par le système S3C

Ces engagements sont en conformité avec l'accord de coopération SIR/S3C du 27 mars 2008 qui prévoit l'équivalence des 2 systèmes.

## **4 – Remplacement d'Olivier ROMAIN**

Monsieur Olivier ROMAIN a démissionné au dernier trimestre 2017 des postes suivants :

- secrétaire au Bureau SMI2D
- représentant du SMI2D
  - o au Conseil d'Administration FNSA
  - o au Conseil d'Administration S3C.

Le présent Conseil d'Administration décide de ne pas désigner de remplaçant et d'attendre le Congrès FNSA du 18 octobre à Ajaccio.

## **5 – Congrès FNSA et élections**

Jean Luc ROBIN précise que la FNSA organisera son prochain Congrès à Ajaccio le jeudi 18 octobre 2018.

Lors de ce congrès, le SMI2D procédera au renouvellement des membres du Conseil d'Administration et du Bureau conformément aux statuts du syndicat.

Enfin, il rappelle que : « **Toute candidature devra être transmise au Conseil d'Administration au moins 8 jours** avant la date fixée pour la tenue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'élection ou le renouvellement des membres du Conseil » (l'article 11 des statuts).

## **6 – Demande d'adhésion**

La société BEYNAT ROCHE ENERGIES demande son adhésion au SMI2D.

Les membres du Conseil d'Administration donnent leur accord mais proposent d'informer l'entreprise par courrier sur le fait que dans l'extrait KBis, l'activité de collecte des déchets n'est pas mentionnée et sur l'écart constaté entre le chiffre d'affaires indiqué dans le dossier de demande d'adhésion et le nombre de salariés (productivité du personnel).

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Luc ROBIN remercie les administrateurs présents et lève la séance.



**FEUILLE DE PRESENCE**  
**Mercredi 11 avril 2018**  
**Conseil d'Administration**  
**SMI2D**

NOMS	SOCIETES	EMARGEMENT	Adresse EMAIL
J.-J. BONNETOND	OSIS S-E		
T. WATRIN	SUEZ OSIS		
J. ROBIN	BMP		
DEFRANCE E.N.C.	MALEZIEUX Ind		
LE BOULANGER CHARLES	FNSA		